

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 27 septembre 2021 à 20h00

Convocation en date du 20 septembre 2021

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés : Mr CAMUZET Frédéric

Secrétaires de séance : Mme LAIBE Martine et M. LOLLIOT Jean-Pierre

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h45

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021

Avec la convocation il était joint le compte-rendu du dernier conseil municipal. Pas de remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

II. Stérilisation des chats errants

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014 la commune de Rahon a une convention de fourrière pour les chats et chiens errant avec la S.P.A. de Dole et sa région (1.00 € / an / habitant). Cette convention permet de faire appel à la S.P.A. pour prendre en charge les animaux domestiques en divagation sur le territoire de la commune et de leur apporter les soins nécessaires.

Le problème des chats errant sans maitre en nombre sur la commune est un problème de santé publique, puisque ceux-ci se reproduisent de manière incontrôlée, qu'ils sont souvent porteurs de maladies virales, parfois mortelles, transmissibles à tous les chats par contacts, et qu'ils peuvent occasionner des blessures aux chats domestiques (beaucoup de plaies liées à des bagarres).

Le Maire doit prendre un arrêté municipal pour capturer les chats errant sans maitre sur sa commune et engager une campagne de stérilisation et d'identification de ceux-ci, avant de les remettre en liberté. Les frais vétérinaires restent à la charge de la commune. Les chats identifiés capturés sont immédiatement relâchés. Pour les chats errant non identifiés, le tarif de la stérilisation + tatouage revient à : Chat = 60 € ; chatte = 80 € ; chatte gestante = 100 € La commune peut à cette occasion passer une convention avec la Fondation « 30 millions d'amis » qui prend en charge la moitié des frais et apporte un soutien technique.

Vote pour passer une convention avec « 30 millions d'amis » :

Nombre de voix :

POUR	7	CONTRE	1	ABSTENTION	5
------	---	--------	---	------------	---

III. Autorisation spéciale d'absence des agents

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Nature de l'événement	Durée en jour
Mariage ou PACS :	
- De l'agent	5
- D'un enfant de l'agent ou du conjoint	2
Décès, obsèques :	
- Du conjoint (concubin pacsé)	3
- D'un enfant de l'agent ou du conjoint (concubin pacsé)	3
- Du père ou de la mère de l'agent ou du conjoint (concubin pacsé)	3
- Des autres ascendants de l'agent ou du conjoint (concubin pacsé)	1
- Du gendre, la belle-fille de l'agent ou du conjoint (concubin pacsé)	1
- D'un frère, d'une sœur	1
- D'un petit enfant de l'agent ou du conjoint (concubin pacsé)	1
Événements de la vie courante et motifs civiques :	
- Concours ou examen en rapport avec l'administration locale	1
- Don du sang	0.5
- Médaille du travail	1

Vote pour fixer la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence suivant tableau ci-dessus :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. Formation des agents

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la loi impose qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, 80 % du personnel soit formé aux 1^{ers} secours.

La communauté de communes de la Plaine Jurassienne propose d'organiser ces formations

Coût :

- Formation initiale (8h00) 55.00 €
- Formation continue (4h00) 27.50 €

Le Maire propose de former tout le personnel (6 personnes) en fonction des dates et disponibilités.

Vote pour former l'ensemble du personnel aux 1ers secours.

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

V. Remboursements GROUPAMA

M. le Maire expose que nous avons 3 remboursements de l'assurance GROUPAMA :

- Mise à jour des contrats 422.54 €
- Frais d'avocats de 2017 à 2019 4 968.06 €
- Bris de vitre du tracteur 628.58 €

Vote pour accepter les remboursements de GROUPAMA :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VI. Remboursement ANTARGAZ

M. le Maire expose que nous avons 1 remboursement du fournisseur de gaz ANTARGAZ :

- Mise à jour des contrats 24.14 €

Pour rappel, nous avons renégocié nos contrats de fourniture de gaz pour les écoles et la salle polyvalente. Nous sommes passé de 1 400 € HT à 890 € HT / la tonne. (Consommation environ 6 T / an)

Vote pour accepter le remboursement de ANTARGAZ :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VII. Jardin pédagogique

M. le Maire rappelle qu'en 2020 la municipalité a soutenu le projet de jardin pédagogique initié par les écoles. Les écoles souhaiteraient créer, en liaison avec l'O.N.F., une haie arbustive. Mr DELAMARRE, technicien O.N.F. propose des essences locales récoltées dans la forêt (Prunelier, aubépine, fusain, troène, noisetier, néflier, cornouiller, sorbier, sureau, églantier, bourdaine, alisier, groseiller des alpes, viorne)

Il y a un érable négundo qui est une espèce invasive qui sera coupé prochainement.

Le maire propose de laisser l'espace vert, à proximité du jardin pédagogique, à disposition des écoles pour initier les enfants du R.P.I. au jardinage, à l'observation de la biodiversité et l'implantation d'une jachère fleurie.

Vote pour accepter l'extension et l'aménagement du jardin pédagogique :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VIII. Colis des aînés

M. le Maire rappelle que pour le colis des aînés de plus de 70 ans, nous avons envoyé 95 courriers. Nous avons eu 82 réponses positives.

La commission Actions Sociales a consulté 3 fournisseurs locaux et attend les réponses avant décision.

IX. Vente de terrains

M. le Maire expose que nous avons plusieurs offres pour des ventes de terrains au lieu-dit « Les Glairons ». Ces terrains jouxtent la parcelle communale ZB 12. Ces terrains sont en zone Natura 2000. Il s'agit des parcelles ZB 101, ZB 106 et ZB 96, ZB 98.

Vote pour autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches pour acquérir les terrains :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

X. Demande d'alignement

Mme Renée MARLIN a fait borner son terrain route de Molay. Il est partagé en 3 places à bâtir. Nous devons nous positionner sur la position des bornes en place et éventuellement demander un nouvel alignement. Nous avons regardé avec les adjoints. Il n'est pas utile de demander un nouvel alignement.

Vote pour demander un nouvel alignement :

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

XI. Droits de préemption

Vente de la maison au 10 rue de l'église BELPERRON / BEYAERT. Cette maison est grevée d'une servitude, le tuyau de refoulement des eaux usées de la commune passe sur cette propriété.

Vote pour que la commune exerce son droit de préemption :

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Vente du terrain ZL 175 au lieu-dit AIGE GUY VOSSARD (BONGAIN (FOURNIER) / MARCHESI

Vote pour que la commune exerce son droit de préemption :

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

XII. Don à l'A.P.E.

Lors de l'achat de fleurs chez les établissements PINGON, nous avons obtenu une ristourne de 5% au profit de l'A.P.E. Nous devons prendre une délibération pour verser les 5% (94€) à l'A.P.E.

Vote pour faire un don de 94 € à l'A.P.E. :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

XIII. Bilan de la rentrée scolaire

Mme RACLOT Virginie, adjointe aux écoles présente le bilan de la rentrée scolaire.

Le R.P.I. est composé de 4 classes

- Maternelle 21 élèves (6 en PS, 6 en MS, 9 en GS)
- Cours préparatoire 20 élèves
- Cours élémentaire 20 élèves (11 en CE1, 9 en CE2)
- Cours moyen 21 élèves (10 en CM1, 10 en CM2)

La réservation cantine et garderie se fait dorénavant par le site internet de la commune (www.rahon.fr)

Les réservations doivent être terminées le mercredi minuit pour la semaine suivante.

A la cantine, nous avons une quarantaine d'élèves et nous avons créé 2 services :

- 1^{er} service : 12h00 12h45 pour les élèves de maternelles (environ 10 élèves).
- 2^{ème} service : 12h30 13h15 pour les élèves de CP, CE, et CM (environ 30 élèves).

XIV. Travaux 2021

Travaux terminés :

- Mise en conformité de l'accès au stade
- Aménagement Gué du Joncheret
- Réfection de la VC2

Travaux en cours :

- Réaménagement du parcours de santé à partir de 4 octobre
- Etude du coût de travaux du Pont Rouge devis validé
- Remplacement des canalisations et des équipements de la station de pompage 13 et 14 octobre
- Etude des réseaux d'assainissement pour établir un chemin directeur convention signée
- Recherche de fuites d'eau 6 et 7 octobre
- Nettoyage château d'eau attente de la date d'intervention
- Exploitation des arbres résineux atteints par les scolytes (arbres secs) en cours depuis le 20 septembre

XV. Questions et informations diverses

1. Ecole numérique 2020 et photocopieur

Le matériel pour l'école numérique 2020 a été livré et mis en place. Il reste un petit problème avec le vidéo projecteur. Comme il est suspendu, cela fait un reflet sur le tableau blanc et ça gêne les élèves. Nous regardons pour mettre un projecteur à courte focale.

Le contrat du photocopieur de l'école est arrivé à terme (5 ans). Il n'est plus maintenu. Comme la commune l'avait acheté il n'est pas repris. Les enseignantes souhaitent le conserver pour le mettre à l'étage jusqu'à l'arrêt définitif. Le nouveau photocopieur est en location pour 5 ans.

3. Journée mondiale de l'environnement

La journée mondiale de l'environnement s'est déroulée le samedi 18 septembre 2021. Le matin Chriss CLEMENCET qui a créé le mouvement « Les Baskets Vertes » a expliqué la gestion des déchets lors du marché de producteurs. L'après-midi, une cinquantaine de personnes a participé à la collecte des déchets sur la route départementale RD 46 entre Rahon et l'As de pique et sur la route de la chapelle. La municipalité a offert une petite collation en fin d'après-midi. Chriss CLEMENCET a offert à des participants quelques sacs en tissu avec l'emblème « Les Baskets Vertes » pour ramasser les déchets lors de leurs promenades.

4. Vitesse et sécurité routière

Beaucoup de personnes se plaignent de la vitesse dans le village.

La route départementale devrait être goudronnée en 2022. La commission voirie va se réunir prochainement pour définir les travaux envisagés. Ils seront chiffrés et présentés à la population.

5. Décorations de Noël

Mercredi 29 septembre à 20h00, le foyer rural organise une réunion pour les décorations de Noël. L'idée serait de réutiliser les décorations de 2020 et créer un nouveau thème, avec toujours le soutien de la municipalité.

6. Village fleuri

Nous avons des compliments sur le village fleuri. Cette année, les fleurs n'ont pas trop souffert de la chaleur. Pascal PATENAT a pris des photos des parterres. Marielle PATENAT a fait le tour des parterres pour définir la densité des fleurs à planter. Bien que nous ne participions pas au concours des villages fleuris, Marielle a fait passer le jury pour avoir leur avis. Pour 2022, nous allons inscrire Rahon au concours des villages fleuris.

7. Téléthon

Le Téléthon se déroulera les 3 et 4 décembre. Les « Bielles Brevannaises » nous ont fait passer un message qu'ils relançaient leur collecte. Nous verrons avec le foyer rural pour le déroulement des opérations. La commune sera comme chaque année partenaire de cette manifestation.

8. Concours hippique

L'association R.S.E. organise un concours hippique du 01 au 03 octobre 2021. La remise des prix aura lieu le dimanche 03 octobre en fin d'après-midi.

9. Association de pêche des étangs

L'association de pêche des étangs (A.P.E.R.O.) propose de pêcher l'étang de l'Eboirou le samedi 13 novembre.

10. Site internet

Pour le site internet, nous allons revoir le fournisseur JORDEL MEDIA pour mettre le calendrier (type Outlook) d'occupation des salles en ligne. La réservation sera enregistrée par la mairie.

11. Vestiaires de foot

Le football club a signalé un problème avec le débit des douches dans les vestiaires. La municipalité va faire regarder ce problème par un professionnel.

12. Transports scolaires

Des élèves qui utilisent les transports scolaires vers Dole se plaignent de ne pas avoir de place assise dans le bus.
Mr LOLLIOT Jean Pierre se renseigne sur ce problème.

13. Facturation

Des administrés se sont plaints de recevoir la facture de l'affouage en même temps que la facture d'eau.
Nous lançons la facturation dès que nous avons les éléments à facturer.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 octobre à 20h00.



A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE RAHON" at the top, a central emblem, and "39120 (Jura)" at the bottom.